

- VU:- Le Décret 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- VU:- Le Décret 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- VU:- Le Décret 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérimis des Membres du Gouvernement;
- VU:- La Note de Service n°01264/MDN/FAC/EMG/DPMA du 29 Octobre 1992 du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Congo - laises relative à la mise à la retraite des militaires Officiers;

1) E C R E T E :

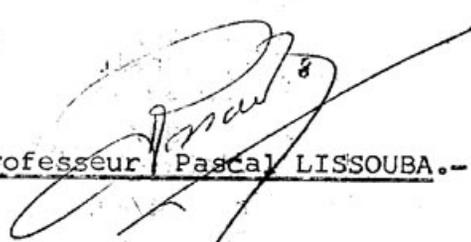
Article I:-Le Sous-Lieutenant MOUAKASSA Henri Emmanuel, né vers 1942 à Dolisié, District dudit, Région du Niari, entré au service le 1er Avril 1962, victime de l'Intolérance Politique mais réhabilité par Acte n°032/91-CNS du 18 Juin 1991 et par Décret n°91/882 du 10 Octobre 1991 ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, est admis à faire valoir ses droits à la Retraite pour compter du 1er Juillet 1992.

Article II:-L'intéressé a été rayé des Contrôles des Cadres et des Effectifs de l'Armée active pour compter du 1er Juillet 1992 et passé en domicile au Bureau de Recrutement et des Réserves du Congo ledit jour pour administration.

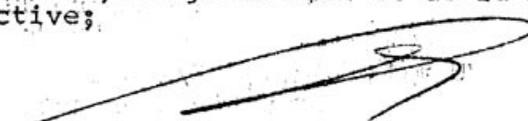
Article III:-Le Ministre de la Défense Nationale, Chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus Démocratique en tant que Facteur du Développement et le Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera ~~en vigueur~~, publié au Journal Officiel, ~~de la République du Congo et Communiqué partout où besoin sera.~~

FAIT A BRAZZAVILLE, Le 30 Décembre 1995

Par le Président de la République;


- Professeur Pascal LISSOUBA.-

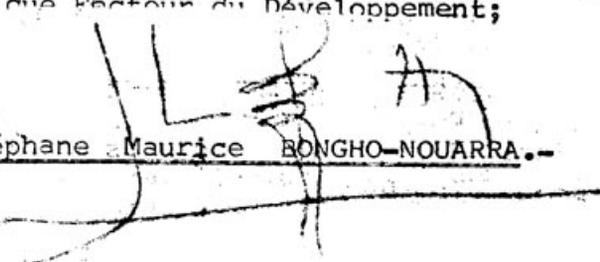
Le Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective;


Nquila MOUNGOUNGA - NKOMBO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;


Général Jacques-Joachim YHOMBY - OPANGO.-

Le Ministre de la Défense Nationale, Chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus Démocratique en tant que Facteur du Développement;


- Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA.-